

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 13 mai 2014

Madame Geneviève Martineau
Centre interuniversitaire de recherche
sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)
Polytechnique de Montréal
Département de génie chimique
C.P. 6079, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3A7

Objet : Mandat portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*

Question complémentaire du 13 mai 2014 (DQ8, n° 1)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question complémentaire suivante :

Question 1

Dans le cadre de l'ÉES sur la question des gaz de schiste, le CIRAIG a été mandaté pour « réaliser un profil environnemental prospectif du gaz de schiste produit au Québec, par le biais d'une analyse du cycle de vie d'un projet complet, allant des travaux préliminaires à la fermeture définitive du puits. » (PR3.6.23, p.V)

L'unité fonctionnelle choisie dans le cadre de l'étude est « 1 mégajoule de gaz de schiste, tel qu'il pourrait être produit et distribué au Québec dans les années à venir ». (PR3.6.23, p.10)


La méthode IMPACT 2002+ que vous avez utilisé pour broser ce profil environnemental et réaliser l'ACV prévoit quatre catégories de dommage, agrégeant l'ensemble des impacts environnementaux (potentiels dans ce cas-ci) : santé humaine, qualité des écosystèmes, ressources et changement climatique. La catégorie de dommage ressources « prend en compte l'utilisation de ressources énergétiques non renouvelables et l'extraction de minéraux, quantifiés en mégajoules d'énergie (MJ). » (PR3.6.23, p.24)

- On lit dans votre rapport que les résultats de la catégorie de dommage « ressources » varient entre 1,1 et 1,2 MJ nécessaire à la production d'1MJ de gaz de schiste (PR3.6.23, p.32, figure 3-1). Quel est l'effet de ce résultat sur le bilan énergétique net du gaz de schiste, tel qu'il pourrait être produit et distribué au Québec dans les années à venir ?
- Aussi, dans votre rapport, vous indiquez que « *les résultats d'inventaire en termes de quantités de matières et d'énergie associées aux systèmes à l'étude ne sont pas présentés dans le corps de ce rapport.* » (PR3.6.23, p.25). Pourriez-vous, sur la base de ces données, fournir une évaluation de la quantité d'énergie requise pour l'extraction d'un 1MJ de gaz de schiste dans le cas du projet-type tel qu'il a été défini dans l'ÉES ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **16 mai, 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice